



Compte-rendu de la Commission du 11 Juin 2019 Complexe Antoine Victor à Libercourt

Président : Patrick MERLIN

Secrétaire : Jean-Luc CHARLEY

Membres : Nadège CAUDRON, Valérie HOURIEZ, Sylvain BACQUAERT, Kévin DELRIVE

La séance est ouverte à 18h45 - La séance est levée à 21h30

6 dossiers

1/ Monsieur LADUREAU Grégory du club du Meg'Handball (Dossier N°120)

Concerne : le match Meg'Handball 2 – ASHB Carvin 2 en Championnat 1^{er} DT +16 ans Masc. Pas-de-Calais du 13/04/2019

Nom de l'arbitre : METZLAFF Rudy

Concerne : Joueur

Article : Annexe 2-D

Type de faute : Menaces verbales

Qualification de la faute : Attitude antisportive grossière

Sanction : 4 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 6 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 210€

2/ Mineur du club du Stade Béthunois Bruay-la-Buissière (Dossier N°113)

Concerne : le match Stade Béthunois Bruay-la-Buissière – AC Soissons en Championnat -18 ans Masc. Poule Honneur du 02/03/2019

Nom de l'arbitre : VAN HECKE Florentin

Concerne : Joueur

Article : Annexe 3-C

Type de faute : Comportement antisportif grossier

Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire

Sanction : 1 date dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : /

Période probatoire : 4 mois du 01/09/2019 au 31/12/2019

Amende : 30€

3/ Monsieur GUIDEZ Benjamin du club du HBC Bully-les-Mines (Dossier N°116)

Concerne : le match HBC Bully-les-Mines – Handball Longuenesse Maillebois en Championnat Honneur Masc. Poule 1 du 31/03/2019

Nom de l'arbitre : VAN MULLEM Nicolas

Concerne : Joueur

Article :

Type de faute :

Qualification de la faute :

Sanction : Sans Suite

Période de suspension du : /

Période probatoire : /

Amende : 0€

4/ Monsieur ROUSSELLE Maxime du club du Handball Biache Vallée Scarpe (Dossier N°128)

Concerne : le match Douvrin HBC 1 – Handball Biache Vallée Scarpe 2 en Championnat 1^{er} DT +16 ans Masc. Pas-de-Calais du 04/05/2019

Nom de l'arbitre : PIERRU Cyril

Concerne : Joueur

Article : Annexe 2-B

Type de faute : Propos excessifs

Qualification de la faute : Attitude antisportive

Sanction : 1 date dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : /

Période probatoire : 3 mois du 01/09/2019 au 30/11/2019

Amende : 30€

5/ Monsieur JOLY Alexis du club du Handball club de Rouvroy (Dossier N°114)

Concerne : le match Valenciennes Handball – Handball Club de Rouvroy en Championnat Honneur Masc. Poule 2 du 10/03/2019

Nom des arbitres : LAGNEAU Grégory – LAGNEAU Jérémy

Concerne : Joueur

Article : Annexe 4-B

Type de faute : Gestes Déplacés envers public

Qualification de la faute : Attitude antisportive

Sanction : 2 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 3 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 90€

6/ Monsieur SZYMALKA Thomas du club du ASHB Carvin (Dossier N°115)

Concerne : le match SO Calais HB – ASHB Carvin en Championnat Prénationale Masc. du 09/03/2019

Nom des arbitres : BELAICHE Walid – MAILLE Alexandre

Concerne : Joueur

Article : Annexe 2-C

Type de faute : Propos injurieux

Qualification de la faute : Attitude antisportive Grossière

Sanction : 2 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 6 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 90€

Le président de la CTD
Laurent DESPRES

